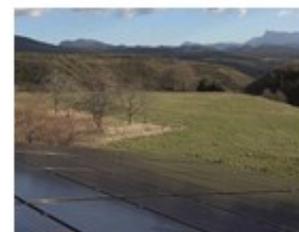


Guide Garantie d'origine

FURANIA

13/11/2018

Valérie Borroni



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

1978-2018
40 ans
Énergie
au service
de l'environnement
des territoires

Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Plan

1

Principe et origine du guide

2

La présentation du guide



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

1978-2018
40 ans
Énergie
au service
des territoires
Environnement

Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





Notre mission :

➤ Centre de ressources au service des **territoires en transition**

La transition comme vecteur de développement
et d'aménagement des territoires

➤ de dimension **régionale** mais aussi
nationale et **européenne**

➤ financé par



et les adhérents

Nos services :



CLIMAT



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



BÂTIMENT



MOBILITÉ

ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



Un besoin des collectivités

- Politique :

- Biométhane, le BIOGNV un vecteur bien identifié
- Faire le lien entre production locale et consommation locale
- Économie circulaire, développement local....TEPOS...
- Qualité de l'air -> bioGNV



- Services :

- Comprendre le mécanisme
- Trouver des solutions/marchés : code des marchés publics, méthodologie....
- Savoir répondre épondre à la demande politique
- Achat de biométhane/prix des go



Un travail partenarial et itératif

- AURA-EE, ADEME, GRDF, le **Pays Rochois**, la **Métropole de Lyon** et **Vienne Condrieu Agglomération**.
- Cabinet d'avocats : **ADAMAS**
- Trois collectivités avec **trois préoccupations différentes**
 - Grand-Lyon : valorisation sur son territoire
 - Vienne Condrieu agglomération : valorisation sur ses BOM et ses BUS
 - Pays Rochois : valorisation sur la station GNVert préexistante au profit des entreprises impliquées dans le déploiement du GNV
- Cas de la collectivité qui veut acheter local



Guide

GUIDE À L'ATTENTION DES COLLECTIVITÉS



PRODUIRE DU BIOMÉTHANE ET SAVOIR LE VALORISER EN BIOGNV SUR SON TERRITOIRE



1978-2018
40 ans
Énergie
au service
des territoires

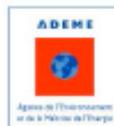
Ce guide fournit un éclairage ainsi que des outils juridiques et contractuels pour permettre aux collectivités de produire du biométhane et favoriser sa consommation localement.

Téléchargeable ici : <https://bit.ly/2RA6CV1>

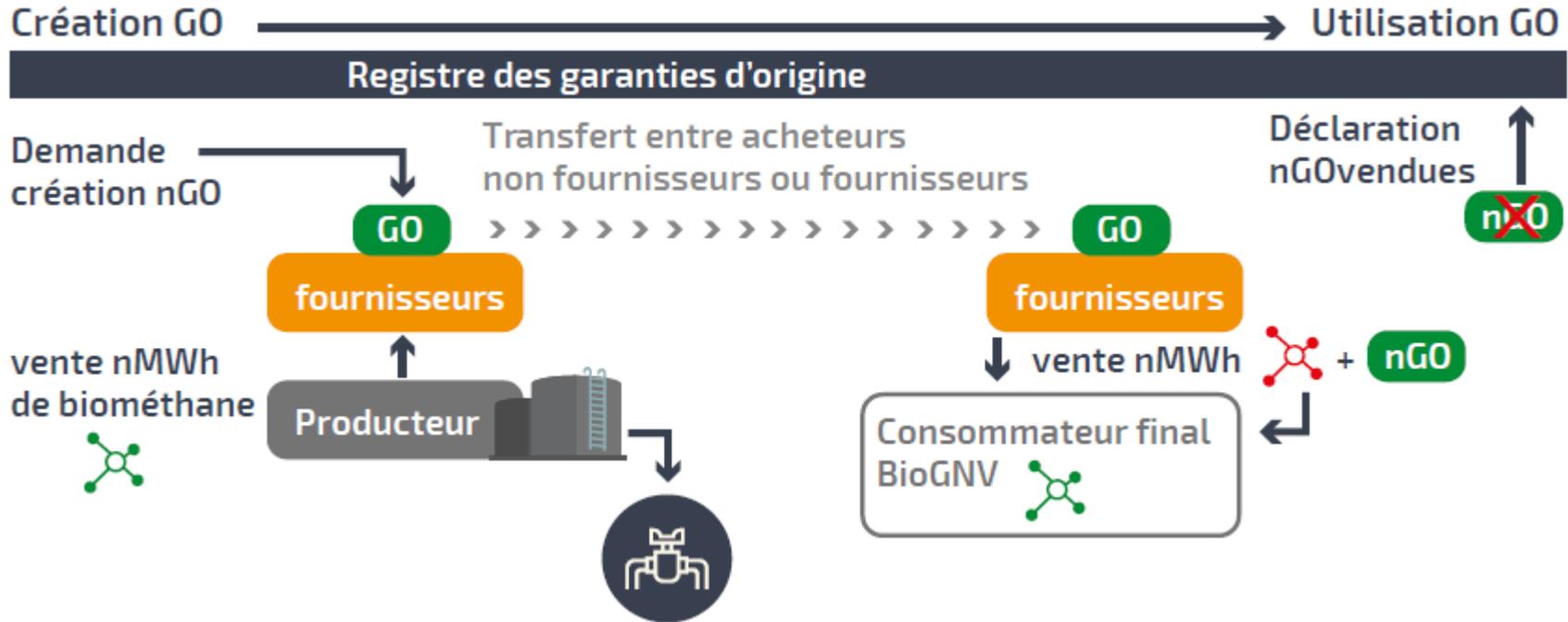
CONTENU

INTRODUCTION	4
LE CONTEXTE	5
COMPRENDRE LES MÉCANISMES	6
Qu'est-ce que le biométhane ?	6
Le biométhane produit en France, un gaz équivalent au gaz naturel	6
Le cadre contractuel qui permet de produire et vendre du biométhane en France	8
Le BIOGNV : la meilleure valorisation du gaz renouvelable	9
Les mécanismes de soutien du biométhane et les garanties d'origine	9
- Qui achète votre biométhane ? Un fournisseur de gaz naturel	10
- Qui peut vous vendre du biométhane ? Votre fournisseur de gaz naturel	11
CONCLUSION	12
FICHE PRATIQUE N°1	13
Produire et vendre du biométhane afin de valoriser le carburant sur son territoire en priorité	
FICHE PRATIQUE N°2	17
Produire du biométhane afin de valoriser le carburant au sein de la collectivité et/ou de ses organismes associés	
FICHE PRATIQUE N°3	23
Produire du biométhane afin de valoriser le carburant auprès des entreprises partenaires du territoire	
FICHE PRATIQUE N°4	29
Acheter du biométhane produit sur son territoire afin de le valoriser en carburant pour sa collectivité	
FICHE PRATIQUE N°5	31
Vendre du biométhane : éléments de procédure	

Avec le soutien de



La vie d'une GO



La collectivité vend son biométhane
Le fournisseur de gaz crée une 1 GO = 1MWh

L'acheteur final achète du gaz + des garanties d'origines = biométhane
1 GO = 1MWh

Les points à retenir

- Vendre du biométhane n'est pas un marché public
 - Ne pas utiliser le même vocabulaire
 - Faire une procédure spécifique
 - Mise en concurrence, sourcing... possible
- Anticiper
- Connaitre son territoire et les acteurs demandeurs

Merci de votre attention

Contact : Valérie Borroni

valerie.borroni@auvergnerhonealpes-ee.fr

04 78 37 29 14

Site internet : <http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/>

